

LIBRARY

L'acier en crise



E. Davignon

La sidérurgie communautaire est frappée de plein fouet par le deuxième choc pétrolier : la demande s'effondre de 20 à 30 % et les prix chutent de 10 à 15 % au moment où les coûts restent sur leur lancée à la hausse.

La faillite menace certaines entreprises; mais toutes, y compris les plus performantes enregistrent des pertes qui peuvent aller au-delà de 1500 FB la tonne. Au rythme mensuel de 10 millions de tonnes d'acier brut réalisé aujourd'hui dans la Communauté (contre 12 millions l'an dernier), cela fait quelques 15 milliards de FB de pertes par mois.

Cette reprise de l'hémorragie après la saignée de 1976-1977, intervient alors que les entreprises sont en plein effort d'adaptation de leurs outils aux nouvelles conditions du marché et aux coûts croissants de l'énergie et du minerai.

Il y a donc une menace précise qui pèse à nouveau sur les six cent mille travailleurs de l'acier européen et sur les millions d'Européens qui indirectement vivent de la sidérurgie.

Face à cette situation, la Commission a décidé le 6 octobre de déclencher la procédure de la crise manifeste pour que cette réduction de la demande ne conduise pas à une débâcle de la sidérurgie communautaire réduite à une guerre des prix sans merci et sans issue.

L'objectif de la Commission est de garantir la solidarité entre les entreprises et les bassins, d'éviter que les faibles ne soient sacrifiés et d'assurer le redressement des prix.

Dès le lendemain, à l'occasion du Conseil du 7 octobre, huit Etats Membres ont marqué leur accord politique sur le recours à l'article 58 du Traité de Paris qui sera ainsi utilisé pour la première fois depuis la création de la CECA.

L'Allemagne avait déjà demandé un délai de réflexion et on s'attendait, au terme d'une procédure écrite, à une décision le 22 octobre. L'Allemagne n'a pu se rallier à cette procédure mais un compromis était en vue. C'est dans cet esprit que le Conseil s'est réuni le 30 octobre.

Rappelons que dans le Traité CECA, c'est la règle de la majorité qui prévaut le plus souvent et jusqu'ici jamais un Etat Membre n'a réclamé dans les affaires de la CECA le bénéfice de la règle non-écrite de l'unanimité que le compromis de Luxembourg de 1966 a enregistré à la demande de la

France. Par conséquent, la CECA est en mesure de prendre les décisions nécessaires au redressement de la situation.

C'est parce que la Commission avait les moyens d'agir qu'il est apparu à M. Davignon que face à la crise et devant la défaillance des producteurs incapables de se mettre d'accord entre eux, il fallait recourir à l'arme ultime du Traité CECA : les quotas obligatoires de production fixés pour chaque entreprise par la Commission Européenne.

Dans l'esprit de M. Davignon et de la Commission, il s'agit avant tout d'une « opération coup de poing », c'est-à-dire d'une action brève mais vigoureuse et menée avec une grande rigueur en vue de restaurer l'équilibre du marché avant de remettre en place le système fondé sur l'adhésion volontaire des producteurs.

Donc l'intention de la Commission n'est ni de se lancer dans la dirigisme bureaucratique, ni davantage de fermer unilatéralement les frontières aux importations — pour la CEE qui est exportatrice nette d'acier, ce serait un suicide.

Non, le but de la Commission est de rétablir le marché et de ramener la confiance entre les sidérurgistes européens.

Mais la Commission n'entend pas limiter son action au seul encadrement du marché même si celui-ci a un impact direct sur l'emploi; elle veut que les obligations contractées par la Communauté vis-à-vis des dizaines de milliers de travailleurs qui ont perdu leur emploi dans la restructuration, soient honorées.

Tel est le sens des propositions qu'elle a adressées au Conseil l'an dernier et qui attendent toujours une décision de sa part. Le 7 octobre dernier, la Commission a obtenu du Conseil l'engagement que le 25 novembre prochain, les Etats Membres se prononceront enfin sur la base juridique et sur le financement du volet social acier.

De la sorte l'équilibre voulu et recherché depuis le lancement du plan DAVIGNON entre l'organisation du marché, la restructuration industrielle et le volet social sera enfin réalisé.

La Communauté face à une des crises les plus graves de l'histoire de ses aciéries aura ainsi fait la démonstration de ce que l'Europe peut apporter à son industrie et à ses travailleurs lorsque les moyens d'action lui sont donnés.

Jean POORTERMAN.

Le 1^{er} janvier 1980, la Grèce sera le dixième membre de la CEE. EURinfo consacre trois fiches à ce nouveau partenaire. La première fiche se trouve au centre de ce numéro.

Dans ce numéro

- 2 - 3 Entretien avec F. Delmotte
- 3 Dialogue Parlement - Commission
Europalia
- 4 - 5 Acier
- 6 - 7 Entretien avec L. Tindemans
- 8 Publications - Politique commerciale -
Divers

Les Belges au Parlement européen

Fernand Delmotte :

« Je plaide pour une meilleure information et un contrôle plus vigilant du FEDER »



EURinfo : Vous vous êtes beaucoup occupé de la politique régionale — vous avez été secrétaire d'Etat à l'économie régionale wallonne, membre de la commission de la politique régionale de l'ancien PE et aujourd'hui encore membre de cette même commission au PE élu.

Quelle peut être l'action d'un membre du PE en ce domaine ?

Fernand Delmotte : Ma charge de ministre et secrétaire d'Etat à l'économie régionale wallonne s'est immédiatement prolongée, dès mon entrée au PE en 1973, par ma désignation à la commission de la politique régionale dont j'ai souvent été rapporteur.

Passant ainsi de la pratique à une certaine théorie au sein d'un parlement dépourvu de tout pouvoir, c'était en 1973, j'ai été assez déçu par l'impression que nous étions là pour ressasser notre conviction que l'Europe n'avait pas de politique régionale. C'est d'ailleurs cette incontestable affirmation qui a été à l'origine du Fonds Régional (FEDER) dont l'objectif est de tenter d'atténuer les distorsions entre les plus riches et les plus pauvres.

Le rôle du parlementaire européen qui se sent concerné par ces problèmes est

Fernand Delmotte (PS)

60 ans (né le 24 juillet 1920 à Jeumont - France)

Marié, 2 enfants.

Technicien issu de l'Université du Travail. Bourgmestre de Lessines depuis 1959. Sénateur socialiste de l'arrondissement de Mons-Soignies depuis 1968.

1972 : ministre secrétaire d'Etat à l'économie régionale wallonne.

1973 : ministre des communications.

Depuis 1973, délégué du Sénat belge à l'ancien Parlement européen.

Membre de la commission de la politique régionale au PE élu en 1979.

d'essayer de convaincre la Commission et le Conseil d'élaborer la définition d'une véritable politique régionale qui ne soit ni un saupoudrage ni le résultat de l'influence des Etats dans les négociations au Conseil, mais l'action d'un programme cohérent répondant au principe fondamental de la solidarité.

Le système des « hors quota » est un embryon de la politique que nous souhaitons, car sur base de programmes, il permet d'être attentif aux véritables nécessités.

□ : La presse belge a récemment fait écho au non appel par la Belgique à des fonds régionaux communautaires auxquels elle aurait droit.

N'est-ce pas aussi le rôle du parlementaire européen d'intervenir dans de pareil cas comme « informateur » ?

F.D. : Ici intervient, je crois, l'utilité du double mandat, tant que tous les parlementaires européens n'auront pas leurs « entrées » dans nos institutions nationales.

J'ai invité les parlementaires présents à la commission de la politique régionale du PE à se faire l'écho de nos discussions à leur propre tribune nationale, ou, s'ils ne sont pas parlementaires, par l'intermédiaire de leurs collègues du même groupe politique.

Ce n'est pas forcément à la tribune du PE de transmettre le message aux gouvernements nationaux, il faut aussi une action complémentaire au niveau national. Concernant les fonds non demandés par la Belgique, j'ai vérifié auprès de la

Commission le nombre de projets subventionnés tant en Flandre qu'en Wallonie.

La Belgique a reçu ce qui était prévu par les engagements.

Si depuis la création du FEDER ce ne fut pas toujours le cas, c'est regrettablement parce que le pouvoir central n'a pas présenté de programmes ayant cette qualité à la commission de la politique régionale.

□ : Au PE, vous avez présenté un rapport fort critique sur le FEDER.

F.D. : Lors de la discussion budgétaire 1980, j'ai du constater une fois de plus, qu'on faisait la part belle à la politique agricole commune et que si l'on s'en tenait aux décisions prises il était très difficile d'augmenter les moyens de la politique régionale. Pour 1981, je reprendrai mon plaidoyer en faveur de moyens plus importants.

Je reviendrai aussi sur mes critiques concernant le fonctionnement du FEDER et son règlement.

Je plaiderai à nouveau pour une véritable information tant de la commission de la politique régionale qui doit savoir comment les interventions se concrétisent sur le terrain, que des populations. Je défendrai aussi un contrôle plus vigilant afin d'éviter des « détournements ».

On dissimule en effet habilement dans certains Etats l'intervention communautaire derrière ce que l'on s'autorise à appeler une intervention nationale. Il ne s'agit pas pour la Communauté de prendre une attitude matamoresque devant l'opinion publique, mais il convient que le public et les autorités sachent ce qui se fait.

□ : En janvier 1981, la Grèce adhère aux Communautés. Les problèmes de la politique régionale n'en seront-ils pas encore plus ardues ?

F.D. : Les pays qui vont nous rejoindre ne sont pas riches. La Grèce connaît no-

tamment des problèmes d'économie régionale, ils vont directement influencer nos travaux. Nous en sommes déjà très préoccupés.

Les disparités régionales dans la Communauté qui, au départ, étaient de 1 à 5 passeront au rapport de 1 à 12.

Une intervention particulière sera nécessaire.

Cependant nous pouvons difficilement nous attendre, en cette période d'austérité, à une augmentation des moyens dont dispose le FEDER, nous plaiderons pourtant en ce sens.

□ : Vous êtes président du groupe socialiste au Sénat belge. N'est-ce pas une charge excessive dans un pays où tout se discute en groupes politiques ? Ou cela vous permet-il de faire valoir votre point de vue européen plus facilement ?

F.D. : La charge de président de groupe est effectivement très lourde. Mais depuis juin 1979 chaque parlementaire européen a une attribution très précise au sein du PE : il est membre d'une seule commission.

Cependant il faut pouvoir déborder et prendre des options et des décisions dans tous les domaines qu'il s'agisse de la dimension régionale, nationale ou européenne.

La politique régionale me permet de faire face à mes obligations nationales grâce, par exemple, aux informations dont je dispose ainsi.

Je crois qu'il faudra choisir entre le mandat européen et le mandat national pour autant que le parlementaire européen ait ses « entrées » au parlement national.

Demain, le parlementaire européen devra veiller à ce que ne se crée pas un vide entre les deux niveaux. Sinon, ses actions, ses interventions pourraient en être affectées.

Aujourd'hui, en Belgique, le parlementaire européen peut assister aux séances de la commission des affaires étrangères.

C'est encore trop peu, il faut un échelon supérieur.

□ : Comment expliquez-vous votre action européenne à vos lecteurs ?

F.D. : Jusqu'à présent, je n'ai pas dépassé le cadre assez étroit de mon arrondissement (Mons-Soignies) et des arrondissements voisins. Depuis 7 ans déjà, je suggère aux groupements culturels, économiques et sociaux d'organiser des réunions dans le but de dresser un inventaire de la situation de chacun des Etats membres et, au-delà, de faire le point sur les principaux problèmes de tous ordres auxquels sont confrontés les Communautés.

Il y a eu une prise de conscience — relativement faible — au moment des élections européennes, nous aurions dû, tant que l'élan était donné, continuer en ce sens, maintenant cela me semble plus difficile.

Aujourd'hui, chaque fois qu'il est possible de sensibiliser à la construction européenne, il y a un préjugé favorable mais l'on sent bien que le souci est ailleurs.

C'est regrettable parce que le public, et même les autorités, ne voit pas toujours dans quelle mesure l'action européenne intervient dans une esquisse de solutions à nos problèmes.

□ : Outre la politique régionale, quels sont vos sujets de préoccupations ?

F.D. : Je suis très sensibilisé à tout ce qui a trait au maintien de la démocratie et aux droits de l'homme.

J'apporte une contribution verbale à l'action de mes amis, en ce sens.

Si les parlementaires européens avaient pu siéger dans deux commissions, j'aurais souhaité me libérer de certaines obligations nationales pour me préoccuper autant de ces problèmes des conditions humaines que je ne me préoccupe de la politique régionale.

Dialogue Parlement-Commission

ALOST

Depuis 1964, 11 projets d'amélioration des structures agricoles ont été financés, pour un montant total de 246 millions de FB, par le FEOGA-Orientation dans l'arrondissement d'Alost. Pendant la même période, le FEOGA-Orientation a financé 18 projets d'amélioration des structures agricoles en Flandre Orientale qui ont partiellement intéressé les communes de cet arrondissement. Le Fonds de développement régional a, quant à lui, octroyé des concours pour 3 investissements en infrastructure localisés dans les zones éligibles de cet arrondissement.

Ces investissements, d'un montant total de près de 5,5 millions FB, concernent la viabilisation de zones industrielles. (Question n° 587/80)

Visites au Bureau

Octobre : 1. Ecole Royale Militaire, 7. Mater Dei (Hechtel-Eksel); 10. Institut Gatti de Gamond; 15. Industriels américains; 17. Comité International des Jeunes; 30. Maison de l'Europe : lunch - débat.

Novembre : 14 - 15. réalité du présent; 18. débat sur le travail des femmes.

Europalia

A l'occasion des manifestations consacrées au 150^e anniversaire de la Belgique, « Europalia 80 » a pris pour thème « La Belgique dans l'Europe ».

Un des points les plus prestigieux de ses programmes est l'exposition consacrée à « Breugel, une dynastie de peintres » représentative d'une forme essentielle de la culture européenne d'une époque s'étalant sur 2 siècles.

L'exposition est réalisée avec la coopération des instances culturelles des Neuf Etats membres de la CE et l'appui de la Commission.



La sidérurgie à la une

EURinfo croit utile de présenter ci-dessous une fiche brève, concise et aussi complète que possible sur la signification de l'état de crise manifeste, ses rétroactes et sa portée.

Mesures anti-crise

Ce n'est pas la première fois que l'on retrouve le fameux article 58 du Traité de Paris au cœur d'un débat. Comme le rappelait récemment M. Gazzo, le projet d'application de l'article 58 avait déjà en mai 1959 provoqué au sein du Conseil un vif engagement portant sur la nature même de cet article qui permet, après constatation de l'état de crise manifeste, la prise d'une série de mesures destinées à faire face en commun à la situation.

En ce qui concerne la situation actuelle, l'état de crise manifeste et pour laquelle le Comité consultatif CECA a été consulté fin octobre, est le résultat d'une série de faits, d'événements et de décisions qu'il nous a paru utile de rappeler.

M. Jenkins, président de la Commission, a par ailleurs informé le PE lors de sa session d'octobre de l'initiative de la Commission.

Une première remarque s'impose : elle concerne les compétences particulières dont est investie la Commission sur base du Traité CECA.

Une seconde remarque a trait à la nature même de l'industrie sidérurgique.

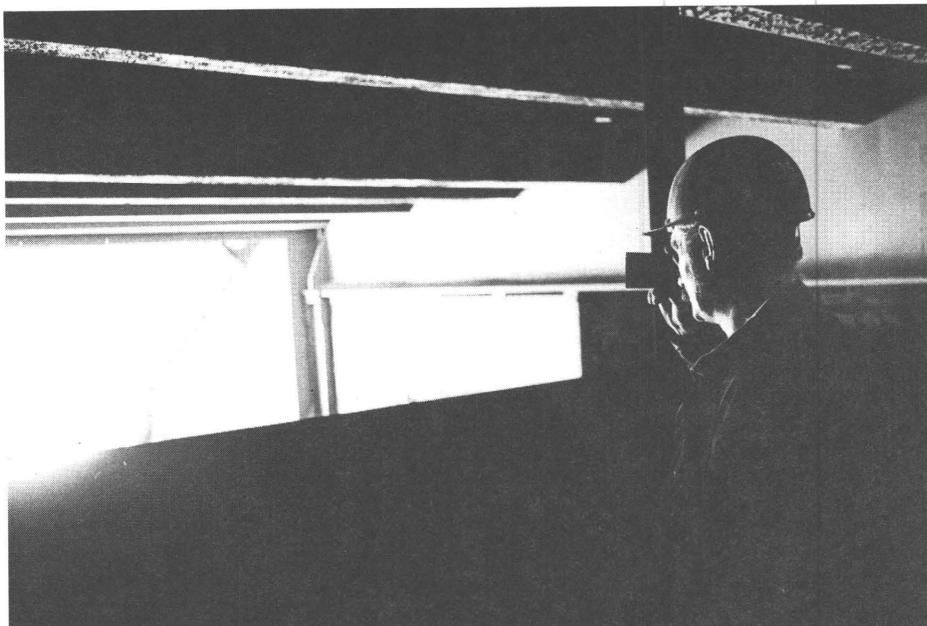
L'acier constitue pour diverses raisons un phénomène propre. On ne peut, dans l'état actuel des choses lui substituer aisément d'autres produits. La sidérurgie traite de produits lourds, peu chers mais posant de gros problèmes d'approvisionnement, de modernisation des moyens de production et de structure d'exportation...

Les investissements spécifiques à la sidérurgie sont généralement élevés. La localisation des lieux de production et de transformation se déplacent.

Les concurrences nouvelles se développent rapidement (Japon, Brésil, Corée). Dès 1974 des symptômes de crise se perçoivent en ce qui concerne la production en général et l'acier en particulier. (Voir tableau I)

Il en est de même pour les prix où l'effondrement devient inquiétant dès les années 1975-76. Les deux phénomènes provoquent une dégradation de l'emploi.

Si en 1974, il y avait 63.600 travailleurs dans la sidérurgie belge, en 1978 ils n'étaient plus que 49.300 et en mai 1980 leur nombre était tombé à 47.900. (Voir tableau II).



La chute de la demande, la vétusté de l'appareil de production, l'accroissement des coûts, la concurrence agressive, la difficulté de soutenir des fabrications amenant des pertes croissantes, la dégradation de l'emploi, les conséquences de la crise elle-même dans son ensemble, ont amené la Commission à prendre des mesures par paliers progressifs.

Henri Simonet, alors vice-président de la Commission a, dès décembre 1976, proposé la mise en place des premières mesures anti-crise en sidérurgie.

Des programmes prévisionnels de production et l'établissement de prix de préférence étaient fixés sur base d'actions volontaires et concertées.

En avril 1977, M. Davignon, devenu membre de la Commission chargé des affaires industrielles, poursuivit l'action en mettant au point un plan comportant un programme sidérurgique concret destiné à la restauration de la situation sur le marché européen de l'acier et des actions sur le plan externe, le tout fondé sur le respect d'une discipline évitant la surenchère qui caractérisait le marché de l'acier au cours des années 70.

Tableau 1
PRODUCTION D'ACIER BRUT

Année	1 000 t									
	EUR 9	RF d'Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	Royaume-Uni	Irlande	Danemark
1975	125 560	40 415	21 530	21 837	4 826	11 584	4 624	20 105	81	558
1976	134 156	42 415	23 221*	23 446	5 186	12 145	4 566	22 396	58	722
1977	126 121	38 985	22 089	23 333	4 923	11 256	4 329	20 474	47	685
1978	132 580	41 253	22 837	24 283	5 583	12 601	4 790	20 302	68	863
1979	140 195	46 040	23 360	24 250	5 801	13 442	4 950	21 472	72	804

Tableau 2
ENSEMBLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE (y compris apprentis)

	1 000									
	D	F	I	NL	B	L	UK	IRL	DK	EUR
1974	230,6	155,7	93,8	23,8	63,6	23,4	197,7	0,8	2,7	792,1
1975	226,7	157,0	96,0	23,2	61,4	22,7	190,7	0,8	2,7	781,1
1976	220,3	155,1	96,9	23,1	58,4	22,0	183,3	0,7	2,7	762,5
1977	214,4	149,3	97,3	21,9	54,2	20,1	182,0	0,7	2,5	742,5
1978	205,0	135,8	96,3	21,5	49,3	17,3	170,0	0,7	2,6	698,7
1979	204,0	125,0	98,0	21,0	49,0	17,0	162,0	0,7	2,7	680,0

Profil politique et économique de la Grèce

Introduction

Dans la mythologie grecque, la belle Europe fut enlevée par Zeus le plus puissant des dieux, et donna ensuite naissance à Minos, futur roi de Crète. Et c'est de Crète que nous viennent tant de germes d'une civilisation encore vivante aujourd'hui, les origines de la civilisation européenne. La Grèce a donné à l'Europe ses premiers philosophes, ses premiers scientifiques, ses premiers poètes, ses premiers architectes.

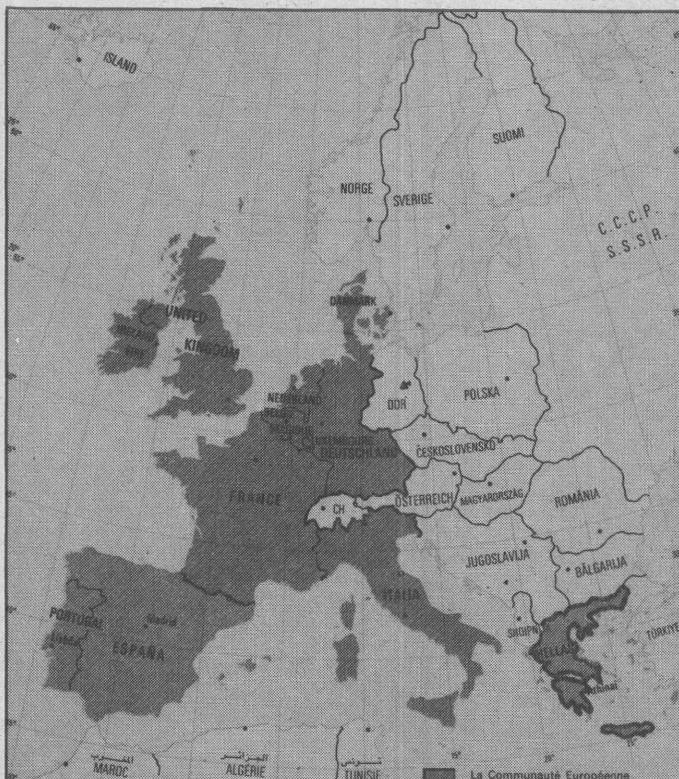
C'est aussi de Grèce que nous vient le mot « Démocratie ». A travers l'histoire, la pensée grecque a irrigué l'Europe directement ou indirectement. Au XIX^e siècle, l'indépendance de la Grèce s'inscrit dans le mouvement général du réveil des nationalités en Europe.

Les travailleurs grecs sont nombreux chez nous. Et chaque année, la Grèce reçoit davantage de visiteurs européens.

Le 1^{er} janvier 1981 on ne parlera plus de l'Europe des Neuf, mais de l'Europe des Dix. A cette date, la Grèce fera partie intégrante des Communautés européennes.

Comme membre à part entière, la Grèce participera désormais directement à la prise de toutes les décisions européennes. Elle siègera dans toutes les institutions communautaires : Commission, Conseil, Parlement européen, Cour de Justice, Comité économique et social, Cour des Comptes.

A partir de 1981, toutes les règles du marché commun (politique agricole commune, politique régionale, règles de la concurrence, libre circulation) s'appliqueront à elle sous réserve de certaines conditions transitoires semblables à celles pré-



vues lors de l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni en 1973.

La Grèce sera cependant un cas unique, car elle est le seul pays à être physiquement isolé du reste de la Communauté. Son partenaire communautaire le plus proche, l'Italie, est à une journée de bateau ou encore de train à travers la Yougoslavie.

1. Politique grecque

Deux dates particulièrement importantes ont jalonné le chemin parcouru par la Grèce avant son adhésion : le 9 juillet 1961, date de la signature d'un premier accord d'association entre la Grèce et la

Communauté européenne qui prévoyait déjà la future adhésion et le 12 juin 1975 : jour où le gouvernement grec a officiellement demandé l'adhésion du pays à la CEE.

Entre ces deux dates, l'application de l'accord d'association fut « gelée » suite à la prise de pouvoir, en 1967, par une junte militaire et ce jusqu'au rétablissement de la démocratie en 1974.

Dans l'optique du gouvernement grec, l'adhésion aux Communautés européennes constitue non seulement un progrès dans la voie de la modernisation mais aussi une garantie de stabilité et encore davantage l'acceptation de la Grèce comme un membre à part entière dans la communauté des Etats européens.

Ce type d'approche est une nouveauté pour la CEE.

En effet, les membres fondateurs et ceux qui ont, depuis, posé leur candidature à l'adhésion n'ont pas caché que les principaux avantages qu'ils espéraient de la Communauté sont économiques.

En Grèce, par contre, le débat n'a porté que marginalement sur l'incidence économique de l'adhésion.

A. Historique

La vie politique de la Grèce a toujours été marquée par de nombreux affrontements qu'ils s'agisse de la question de la participation au premier conflit mondial ou de l'absorption du million et demi de réfugiés venus d'Asie Mineure dans les années '20.

Après la deuxième guerre mondiale, la Grèce est déchirée par une sanglante guerre civile. Lorsqu'elle se termine, en octobre 1949, la gauche est vaincue, la droite redevient la force politique dominante et le centre républicain joue un rôle d'appui.

Les rancœurs nées de cette guerre civile ont conduit à la proscription de tout ce qui se disait de gauche.

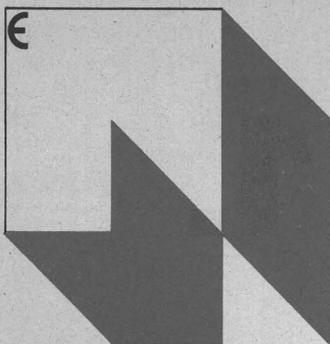
En 1967, le pouvoir passe aux mains des colonels. Les années qui suivirent la chute de la junte militaire en 1974, ne furent certes pas statiques.

Ainsi vit-on l'émergence du Mouvement Socialiste Panhellénique (PASOK), dirigé par M. Andreas Papandreou, qui devint la troisième force politique du pays après les élections de 1974, son leader apparaissant rapidement comme le chef effectif de l'opposition.

Le PASOK a indéniablement bénéficié de la désagrégation centriste qui ne représente plus qu'un pourcentage des sièges au parlement.

Le parti communiste a été légalisé.

Les choses ont aussi changé pour la droite. A la chute de la junte, le premier ministre Constantin Karamanlis appelle à une nouvelle coopération politique en Grèce et forme le Nouveau Parti Démocratique, dont le programme est largement pro-européen. Depuis, M. Karamanlis est devenu président de la République.



B. Perspectives

Actuellement le gouvernement grec semble avoir trois préoccupations majeures : la stabilisation de l'économie, faire de l'adhésion à la CEE un succès et réintégrer l'organisation militaire de l'OTAN. Des élections législatives doivent intervenir en novembre 1981. Pour la première fois, les problèmes économiques y joueront un rôle important : aujourd'hui, chacun sait en Grèce ce qu'est l'inflation.

Il semble que l'adhésion à la CEE soulèvera le plus de problèmes lors de cette élection. Jusqu'à présent il y a eu peu de débats entre pro- et anti-marché commun. Les avantages et contraintes économiques que comportera l'adhésion n'ont pas encore été employés comme argument.

Dans l'opposition, le PASOK et le Parti communiste ont dénoncé la CEE comme étant un « club de riches », un « groupement de capitalistes monopolistiques » qui maintiendront la Grèce dans la périphérie du développement économique.

La Grèce entre dans la Communauté au moment où le pays aborde des problèmes économiques majeurs. Le pays connaît en fait sa première crise économique après des années de croissance.

Tout comme ce fut le cas en Grande-Bretagne, la Communauté sera probablement le bouc émissaire de cette situation nouvelle. De son côté, M. Papandreou a indiqué depuis quelque temps que sa position face à la CEE ne pouvait se résumer en un simple phénomène de rejet et qu'une sorte de renégociation pourrait suffire.

II. Economie grecque

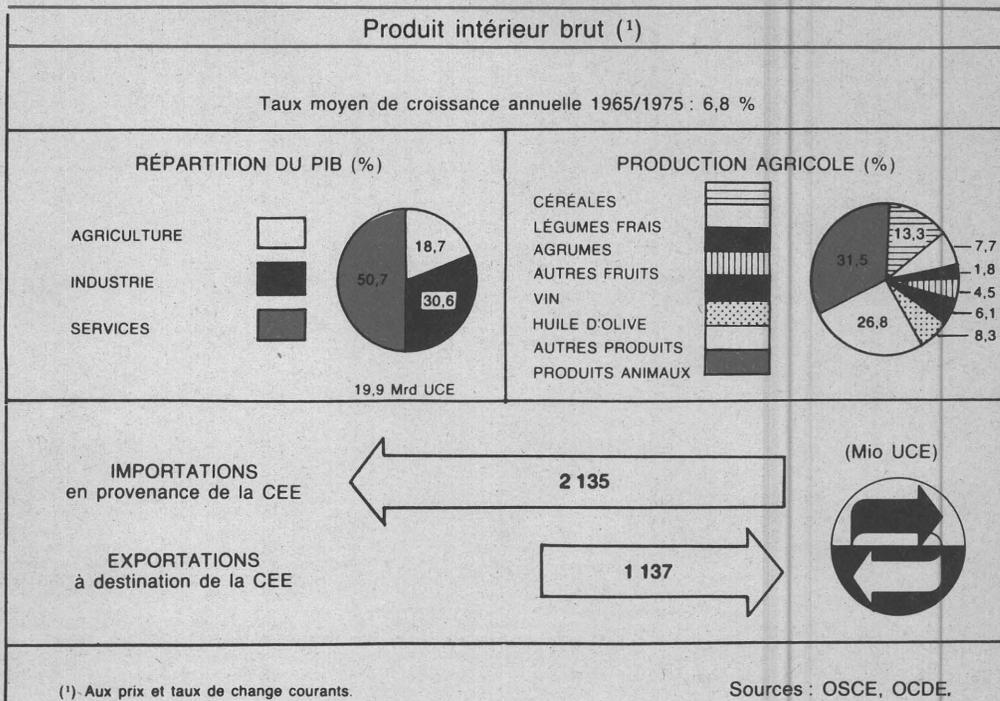
Si les éléments politiques ont revêtu une importance particulière tant avant la prise de pouvoir par les colonels qu'après le retour à la démocratie, il ne faut cependant pas négliger le profil économique de la Grèce tel qu'il est aujourd'hui.

A. Portrait général

La superficie de la Grèce est de 132.000 km², dont les quatre cinquièmes sont montagneux, avec une vingtaine de sommets compris entre 2000 et 3000 mètres.

La vocation maritime de la Grèce s'explique par la proximité de la mer : aucun point du territoire n'en est distant de plus de 100 km.

Le pays compte plus de 2000 îles d'importance variée.



(1) - Aux prix et taux de change courants.

Sources : OSCE, OCDE.

La population de 9,2 millions d'habitants est fortement concentrée en Attique et plus particulièrement dans l'agglomération d'Athènes-Le Pirée (32 % de la population totale sur 3 % du territoire).

Cette population augmente chaque année à un taux très bas (0,3 % à 0,6 %), ce qui s'explique par un taux de natalité assez faible (16‰ en 1976).

Autre phénomène très significatif, l'émigration qui, dans les années '60, a eu tendance à se stabiliser et qui actuellement ferait place à une immigration nette.

La Communauté était la principale destinataire de l'émigration grecque.

Malgré une renaissance économique fondée sur la modernisation et l'industrialisation du pays, l'économie grecque reste relativement fragile et connaît des problèmes structurels : formation inadéquate de la population active, émigration à l'étranger avec coût social considérable, faible degré du développement de la technologie autochtone, grave déséquilibre de la balance commerciale et dépendance envers les recettes invisibles.

B. L'agriculture

L'agriculture a pris du retard par rapport à l'essor de la production industrielle.

Bien qu'employant une forte proportion (28,8 %) de la population active, le secteur agricole n'a qu'une

part relativement faible dans le produit national hellénique (18,7 %). La situation actuelle de l'agriculture grecque est le résultat d'une aide permanente de l'état.

La réforme agraire du premier quart de ce siècle a contribué au morcellement de la propriété et explique en large partie le problème des petites exploitations qui subsistent de nos jours.

L'émigration des populations rurales a surtout drainé les éléments les plus jeunes et les plus actifs.

Jusqu'à ces derniers temps, la création d'un mouvement coopératif actif n'a guère été favorisée.

Le choix d'un modèle de développement de l'économie grecque donnant la priorité aux secteurs secondaires et tertiaires a accentué l'insuffisance des investissements. Les habitudes alimentaires ayant changé, il en est résulté des difficultés à satisfaire les besoins de la demande intérieure en viande bovine et en produits laitiers.

Les exportations de produits agricoles, bien qu'en diminution constituent toujours une source importante de devises.

L'objectif primordial de la politique agricole grecque est de soutenir et renforcer le revenu agricole, de satisfaire aux besoins de la demande intérieure, de promouvoir les exportations, de restructurer la production.

Mais cette politique se heurte aux faiblesses structurelles de l'agriculture grecque : petite dimension de l'exploitation agricole moyenne et morcellement extrême, faible pourcentage des surfaces irriguées, po-

pulation agricole active très âgée, faiblesses du mouvement coopératif et système de commercialisation déficient.

C. Croissance industrielle

La croissance industrielle a eu tendance à se concentrer géographiquement dans les zones d'Athènes-Le Pirée et de Thessalonique, au détriment de la plupart des îles et des zones continentales périphériques ce qui aggrave les problèmes régionaux auxquels la Grèce doit faire face.

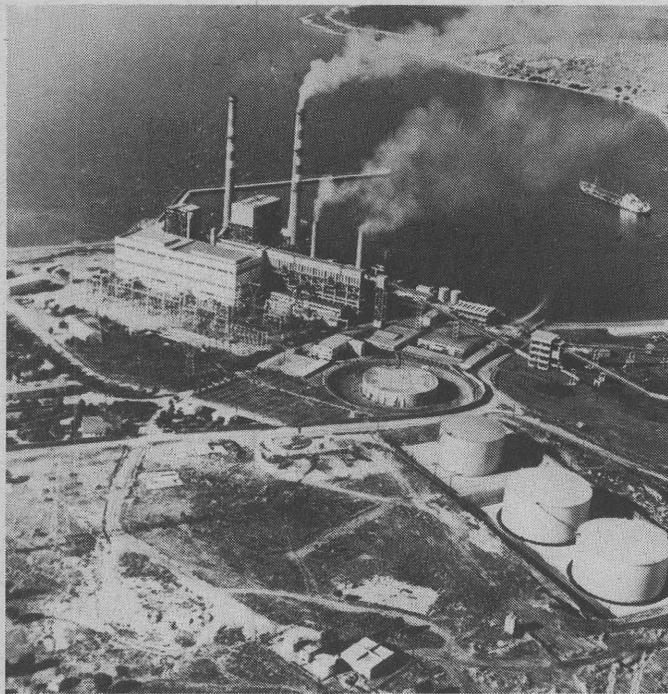
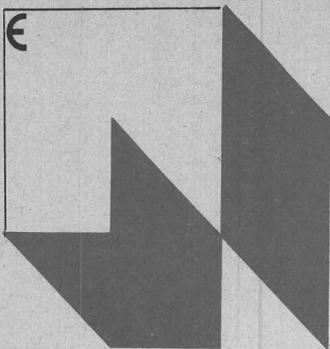
Le nombre de travailleurs dans l'industrie manufacturière est passé de 456.000 en 1961 à 625.000 en 1977.

Le secteur industriel grec se caractérise par une prédominance des petites entreprises comptant moins de dix employés et qui regroupent plus du cinquième de la population occupée dans l'industrie (30,3 % de la population active totale).

Depuis 1966, la part des entreprises manufacturières dans la formation du produit intérieur brut a fortement augmenté en raison de la croissance de la production.

Les progrès de l'industrialisation se sont reflétés par l'augmentation de la part des exportations industrielles : en 1961 elles ne représentaient que 13,7 % des exportations totales (en y incluant les produits agricoles transformés), en 1976 elles représentaient 65,2 % du total.

Les produits les plus orientés vers l'exportation sont les produits en cuir, la confection, les minéraux non métalliques (ciment).



La part de la Communauté dans ces exportations était en 1975 de 42,5 %, elle concernait principalement les huiles et graisses animales ou végétales, les articles manufacturés divers, les combustibles minéraux, les lubrifiants et produits annexes.

Mais le taux global de croissance industriel, très satisfaisant en lui-même, cache de fortes disparités : tous les secteurs n'ont pas enregistré ces dernières années des résultats aussi favorables que les fleurons les plus dynamiques de l'industrie grecque que sont la métallurgie, la pétrochimie ou les textiles.

D. L'inflation

L'augmentation des prix est plus forte en Grèce que dans la plupart des pays occidentaux.

Elle a en moyenne dépassé les 16 % l'an entre 1972 et 1977, pour atteindre 19 % en 1978 et près de 25 % en 1979.

E. Balance commerciale

Le développement économique s'est accompagné d'un déficit continu et croissant des échanges commerciaux.

Ce déficit chronique s'explique par la dépendance du pays à l'égard des biens d'équipements importés, et aussi par le fait que, pauvre en énergie indigène, la Grèce est frappée de plein fouet depuis 1973 par les successives augmentations des prix pétroliers.

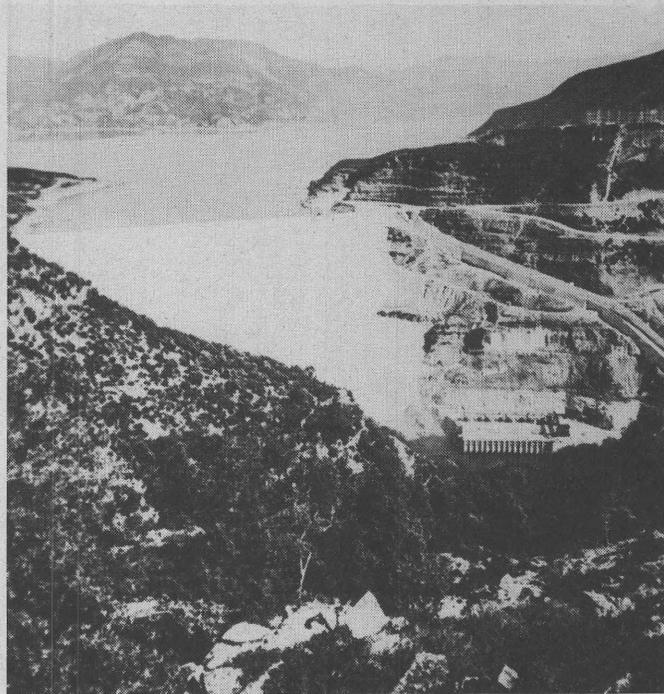
Ce déficit est cependant partiellement limité grâce aux apports des transports maritimes (la flotte maritime grecque représente 13,4 % de la flotte mondiale et 68 % de la flotte communautaire), des transferts de fonds effectués par les travailleurs émigrés et par les entrées de devises assurées par le secteur touristique en pleine expansion.

F. Comparaison

Malgré ces problèmes, l'économie grecque poursuit son expansion. Son taux de croissance (6,2 % en 1978 et 3,5 % en 1979) dépasse celui des autres Etats membres de la CEE.

Même si elle n'atteint pas encore le niveau de prospérité moyen de la CEE, la Grèce supporte relativement la comparaison avec l'Irlande et l'Italie. Qu'on en juge par ces quelques exemples :

- le produit intérieur par habitant était, en 1977, de 2.457 UCE en Grèce, contre 2.519 en Irlande et 3.344 en Italie;
- la consommation privée par habitant était en 1977, de 1.713 UCE en Grèce, contre 1.632 en Irlande et 2.117 en Italie;
- il y a 2,2 médecins pour 1000 habitants en Grèce tout comme en Italie (et en Belgique d'ailleurs), 1,2 en Irlande;
- on compte 266 postes de téléphone pour 1000 habitants en Grèce contre 172 en Irlande et 301 en Italie.



III. Relations avec le Moyen Orient

Le portrait économique, et même politique, de la Grèce serait incomplet si l'on n'évoquait pas les conséquences de sa situation géographique à l'extrême sud-est de l'Europe, aux portes du Moyen-Orient et de l'Afrique.

La Grèce, pays européen, entretient de très longue date des relations amicales, culturelles et économiques avec les pays du Moyen Orient.

Ses relations commerciales avec les pays de la Méditerranée orientale se sont accrues à un rythme accéléré : en 1978 les exportations grecques à destination de cette zone représentaient 22 % des exportations totales contre seulement 6,7 % en 1970.

La présence de la Grèce maritime est considérable dans la zone méditerranéenne. Les bâtiments grecs constituent le cinquième de l'ensemble des navires parcourant la Méditerranée. Outre ses relations économiques traditionnelles, avec le Moyen-Orient, la Grèce a bénéficié des conséquences de deux événements très importants : la réouverture du canal de Suez et les tragiques événements du Liban.

A. Centre commercial

Jusqu'à la guerre civile, le Liban et plus particulièrement Beyrouth était la plaque tournante des rela-

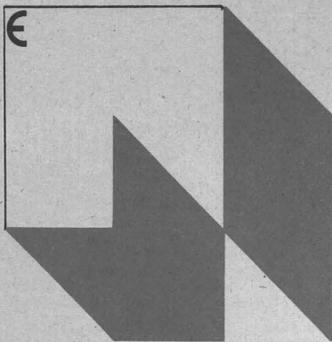
tions entre le Moyen-Orient et le monde extérieur tant du point de vue commercial que bancaire.

La plus grande partie (85 %) des entreprises déracinées du Liban s'est dirigée vers la Grèce.

Cette situation tend à prendre un caractère définitif, la situation politique assez stable en Grèce et un cadre juridique approprié existant en sont des éléments favorables.

En juin 1979, 384 entreprises étrangères étaient établies en Grèce, parmi lesquelles on compte quelques-unes des plus grosses entreprises américaines, européennes et japonaises.

La prochaine adhésion à la CEE devrait encore intensifier ce mouvement.



B. Liaison maritime

Le port du Pirée a toujours été un important centre maritime international.

Il est le premier port d'un pays dont la flotte est la cinquième du monde.

L'importance du Pirée s'est encore accrue à la suite de la construction et la mise en service d'un chantier de réparations navales qui est actuellement un des plus importants de la Méditerranée.

La réouverture du canal de Suez en 1975 donna un nouvel essor aux réparations navales et accrut parallèlement le prestige du Pirée.

Depuis la réouverture du canal de Suez, on estime que le sixième

des navires le traversant sont des bateaux grecs.

Notons aussi que l'Arabie saoudite, d'associé commercial quasi insignifiant de la Grèce, est devenue son cinquième client, au même rang que l'Italie.

Inaugurée en août 1977, la liaison entre l'Europe et le Moyen-Orient via la Grèce par ferry-boats est une autre concrétisation des relations privilégiées de la Grèce avec cette zone du monde.

Le trafic à destination de la Syrie se fait à partir de deux ports grecs : Volos et Salonique. Si l'on observe les nationalités des véhicules, on constate que cette jonction dessert principalement la CEE : sur la ligne Volos-Syrie, 50 % des véhicules

sont immatriculés dans un Etat membre de la CEE.

Cette liaison était, au départ, destinée à desservir le transport de fret d'Europe vers le Moyen-Orient (trajet nord-sud), mais le trafic du sud vers le nord a également tendance à s'accroître.

En 1979, le volume des marchandises transportées atteignait plus de 1,5 millions de tonnes. Il était surtout constitué de biens de consommation.

Le port de Volos pourrait prochainement être le nœud d'une liaison ferroviaire Europe-Grèce-Syrie.

On prévoit aussi la création d'une ligne de ferry-boats reliant la Grèce au port saoudien de Djedda et à Trieste (Italie).

III. Conclusion

De par son histoire et sa situation, la Grèce était appelée à devenir membre de la Communauté européenne.

Bien des problèmes se sont posés tant à la Grèce qu'à la Communauté.

Mais les 17 années d'association avec la CEE ont permis de bien préparer l'adhésion. Dans notre prochaine fiche nous verrons d'ailleurs les effets concrets du traité d'association signé en 1961 ainsi que le contenu du traité d'adhésion et les conséquences qu'il entraînera tant pour l'Europe que pour son dixième partenaire.

Comme le rappelait M. Natali, vice-président de la Commission chargé des questions de l'élargissement, lors de l'introduction officielle de la demande d'adhésion « l'élargissement constitue la preuve que la Communauté n'est pas un « club de riches » fermé à l'étranger et est au contraire résolument ouverte à tous les pays démocratiques d'Europe... »

Il est aussi une étape essentielle dans le sens d'une construction harmonieuse et équitable de l'Europe, elle-même condition sine qua non de la sauvegarde, de la stabilité, de la démocratie et de la paix ».

Le même plan prévoyait un programme social et un programme régional.

Dès cette époque M. Davignon n'avait pas caché son intention, si les circonstances le nécessitaient, de faire appel aux mesures prévues par le Traité dans l'hypothèse où le consensus et l'auto-discipline s'avèreraient insuffisants.

La situation de la sidérurgie s'est encore détériorée, la demande a baissé brutalement, la situation des entreprises sidérurgiques s'en est évidemment ressentie et l'on a constaté l'essoufflement des mesures anticrise prévues en 1976 et en 1977. La Commission a, dès début octobre, dû constater que les conditions d'application de l'état de crise manifeste prévues par l'article 58 étaient réunies et ce pour la première fois depuis la mise en application du Traité hormis l'épisode de 1959.

A la sortie de la réunion de la Commission du 6 octobre, M. Davignon déclarait que : « La décision prise par la Commission s'impose pour assurer une certaine réadaptation de l'offre à la demande dans le marché et pour soutenir l'effort des producteurs en vue de rétablir les conditions permettant aux moyens d'actions anti-crise de fonctionner. »

L'instauration d'un système volontaire de quotas de production, clef de voûte du mécanisme de lutte contre la crise, avait été accepté dans son principe lors des consultations précédant la prise de décision.

Article 58 CECA

La déclaration d'état de crise manifeste trouve sa légitimation dans le fameux article 58 qui oblige la Haute Autorité à instaurer des quotas de production en cas de réduction de la demande.

Cet article est d'application aux termes du Traité lorsque la coopération et les interventions en matière de politique commerciale ne permettent plus de faire face à la situation de crise manifeste.

Dès lors « après consultation du Comité Consultatif et sur avis conforme du Conseil, la Commission doit instaurer un régime de quotas de production accompagné en tant que de besoin des mesures prévues à l'article 74 du Traité, lorsque l'ensemble des autres moyens d'intervention prévu par le Traité se sont révélés inopérants » (exemple : prix minima sur base de l'article 61 ou programme de limitation volontaire prévu par l'article 57)

En outre, en son paragraphe 4, l'article 58 prévoit que la Commission peut prononcer des amendes à l'encontre des entreprises qui violeraient les décisions prises.

Toute la politique résultant de l'application du Traité et de l'état de crise préablement constaté est fort simple dans son principe.

Il s'agit d'arrêter l'hémorragie financière des entreprises sidérurgiques en s'efforçant de redresser le marché, par un

meilleur équilibre entre l'offre et la demande et une répartition équilibrée des sacrifices qu'implique une telle situation, sur toutes les entreprises.

Ces mesures impliquent des actions externes « anti-dumping » assorties elles-mêmes de négociations avec des pays tels le Japon et les USA.

L'objectif est évidemment de stabiliser et moderniser les capacités de production en assurant la reconversion des régions sidérurgiques.

Pour cela des moyens financiers sont indispensables et surtout un large volet social doit nécessairement accompagner toute action en la matière.

Détérioration de la situation

La situation économique et sociale de la sidérurgie européenne s'est détériorée encore davantage depuis le début de l'été 80.

On a constaté une **réduction de la demande** sur le marché communautaire et sur le marché mondial. Elle s'explique par l'affaiblissement de la conjoncture et a été renforcée par la quasi disparition des achats des pays en voie de développement suite aux difficultés financières engendrées par le surenchérissement des prix pétroliers.

La réduction de la demande a causé un gonflement rapide des stocks d'acier.

Parallèlement, les entreprises — surtout celles situées dans les bassins sidérurgiques traditionnels — ont **réduit** leur **production** et ultérieurement le taux d'utilisation de leurs capacités.

La réduction de la production a eu des conséquences sur **l'emploi**.

On a ainsi constaté un accroissement rapide des heures non prestées, une augmentation sensible du chômage partiel. Certaines entreprises ont également recouru à des licenciements anticipés.

La chute de la demande a aussi causé une réduction des prix.

D'autre part le prix de revient de la plupart des facteurs (minerai, coke, main-d'œuvre...) ont augmenté. Ceci a eu pour résultat que la situation financière des entreprises sidérurgiques s'est modifiées profondément.

Elles perdent actuellement en moyenne entre 100 et 120 DM (\pm 1600 à 1920 FB) à la tonne. Nombre d'entreprises sont maintenant obligées de consommer leurs propres réserves et doivent réduire, voire abandonner, la réalisation de leurs projets d'investissements.

Volet social

Nos lecteurs qui désireraient approfondir le problème sidérurgique, ses conséquences et les propositions de solutions peuvent se référer au document « demande de l'avis conforme du Conseil » sur l'instauration d'un régime de quotas de production pour la sidérurgie (COM 586 finale, du 6/10/1980).

Nous nous bornerons à évoquer ici le volet social sans lequel la présente fiche serait incomplète.

Au Comité des Représentants permanents, M. Vredeling, membre de la Commission chargé des affaires sociales, a rappelé que l'article 95 du Traité CECA prévoit notamment l'octroi d'aide aux travailleurs particulièrement touchés par les modifications profondes de la situation.

C'est sur cette base que la Commission propose des mesures spéciales en matière sociale prises en parallèle des actions prévues à l'article 58.

Il est à noter d'ailleurs qu'au cours de la période 1973 à 76 le montant annuel des aides à réadaptation demandé pour la sidérurgie s'élevait à environ 3,5 muce, en 77 à 11 muce, en 78 à 30 muce et en 79 à 54. Actuellement pour les 10 premiers mois de 80, le montant des demandes présentées pour l'acier est déjà supérieur au crédit total de 67 muce inscrits au budget pour aider les travailleurs licenciés de la sidérurgie.

Il faut donc pour faire face à ce grave problème social obtenir des montants suffisants qui sont évalués pour 1980 à 82 Muces.

D'autre part, deux des pays membres (la France et le Royaume-Uni) ont introduit avant la crise des demandes supplémentaires pour un montant total de 440 Muces. L'ensemble des montants ainsi réclamés devrait permettre l'octroi aux travailleurs de la sidérurgie d'allocations au titre de la retraite anticipée et au titre du chômage partiel.

En raison de l'effondrement des prix, la perte de 15 milliards de FB qui grève d'autant l'assise financière déjà fortement compromise des entreprises sidérurgiques, on se rend compte que lutter à la fois pour sauver l'industrie sidérurgique européenne et trouver des solutions aux problèmes graves de l'emploi, impliquent des mesures immédiates.

Si cette situation se poursuivait elle compromettrait définitivement non seulement les programmes d'investissement destinés à la modernisation des entreprises, mais également le simple maintien de l'outil de production. Ce serait là une mise en cause irréversible d'un grand nombre d'emplois.

« Il serait inadmissible qu'après avoir constaté à l'unanimité la situation catastrophique du marché, nous n'utilisions pas le seul moyen existant pour maîtriser la crise » soulignait M. Davignon en sortant du Conseil de Ministres.

Les Belges au Parlement européen

Leo Tindemans :

« Le PE n'a pas encore trouvé sa voie, c'est dangereux »



EURinfo : Croyez-vous que les élections directes de juin 1979 ait marqué un réel progrès de l'intégration européenne ?

Leo Tindemans : Oui, parce que actuellement de nombreuses personnes veulent au moins savoir ce qui se passe dans ce Parlement à Strasbourg.

Une des raisons de l'apathie qui existe pour l'instant, est que les gens sont insuffisamment tenu au courant des faits et gestes du Parlement.

Généralement, les chroniques consacrées aux problèmes européens sont rédigées dans un tel jargon technique que les gens ne peuvent les comprendre, ou, au contraire, elles sont tellement simplistes qu'ils ne voient plus leur rapport avec les affaires européennes.

□ : La presse n'y accorde-t-elle pas assez d'attention, ou le PE devrait-il faire davantage pour informer clairement les gens ?

L.T. : Je ne veux pas m'en prendre aux journaux. C'est un phénomène général.

Au bureau de mon parti, dès que l'on prononce le mot « Europe », la moitié des présents se lève croyant que la réunion est terminée. Comme si l'Europe ne touchait pas à leurs intérêts vitaux.

Leo Tidemans (CVP-EVP)

58 ans (né le 16 avril 1922 à Zwijndrecht)

Marié, 4 enfants.

1944 : licencié en sciences commerciales et consulaires.

1946 : licencié en sciences économiques.

1967 : licencié en sciences politiques et sociales.

Je présume que cela se passe également ainsi dans la presse.

C'est dangereux pour le PE. Si les parlementaires n'y prennent garde, leurs activités pourraient bien un jour échouer dans « un circuit fermé » comme on dit en langage de télévision.

□ : Quelle est votre évaluation provisoire après plus d'un an d'activité ?

Secrétaire national du PSC-CVP de 1958 à 1965.

Député de l'arrondissement d'Anvers depuis 1961.

Conseiller communal d'Edegem.

De 1968 à 1972, ministre des relations communautaires.

De 1972 à 1973, ministre de l'agriculture et des classes moyennes.

De 1973 à 1974, ministre du budget.

De 1973 à 1978, premier ministre.

1976 : président du Parti Populaire Européen.

1979 : président du CVP.

Membre de la commission politique du PE élu en juin 1979.

L.T. : Le Parlement n'a pas encore trouvé sa véritable vocation. Je nous avais donné un an pour le faire. Nous sommes donc hors des temps. Selon moi le PE risque surtout de devenir une sorte de tribunal Russell prononçant un jugement sur tout ce qui se passe dans le monde, et qui entre temps perd de vue sa tâche principale, à savoir contribuer à la progression de l'intégration européenne.

□ : Fin 1975, vous avez personnellement présenté un rapport sur cette intégration. Avez-vous l'impression qu'il a été définitivement enterré, ou voyez-vous une chance de remettre votre proposition sur le tapis ?

L.T. : Je n'emploierais pas le terme « enterrer ». On veut un peu trop l'ignorer en tant que rapport, comme c'est souvent le cas pour les rapports européens.

Il y a eu le rapport Barre, le rapport Marjolin, le rapport des Trois Sages... Tous rangés dans la Grande Bibliothèque des Rapports Oubliés.

Mais on m'a dit que chaque fois qu'au Berlaymont un problème déterminé doit être réglé, on retombe toujours pratiquement sur mon rapport, sans qu'il en soit expressément fait mention.

□ : Une partie importante de votre rapport concernait les problèmes institutionnels de la CE.

Ne croyez-vous pas que la prise de décision sera encore plus lourde lorsque, en 1981, le Grèce sera membre de la Communauté ?

L.T. : Certainement. Le problème n'est cependant pas du côté des nouveaux candidats à l'adhésion, mais bien du côté des Neuf.

Nous devrions appliquer les Traités, et prendre des décisions à la majorité qualifiée et non à l'unanimité.

Si nous ne le faisons pas, en fait nous donnons à l'avenir un droit de veto à chacun des douze Etats membres et alors, même l'Union Douanière est compromise.

□ : N'est-ce pas là un des dilemmes perpétuels pour l'Europe ? D'une part les Etats membres ne parviennent à décider que péniblement une passation de pouvoir à la CE, d'autre part on critique le fait que le pouvoir enfin cédé se dilue dans la bureaucratie européenne.

L.T. : Je sais quels sont les Etats membres qui tournent cette bureaucratie en dérision, mais je ne crois pas que le nœud du problème soit là. Le défaut que l'on constate dans la prise de décisions, me semble imputable à la Commission et au Conseil. La Commission qui n'ose plus formuler de propositions, et le Conseil qui ne prend presque plus de décision dans les affaires importantes.

Cette inertie est probablement due à une absence de vision concernant l'avenir de l'Europe. Où veut-on aller ?

En France, on parle officiellement de « confédération », mais je n'ai pas encore entendu de quelle manière les huit autres Etats membres se représentent l'Europe.

Comme s'ils n'avaient pas d'idées à ce sujet. Chacun semble plus ou moins s'accommoder du fait que l'on travaille dans un contexte de coopération gouvernementale. Mais est-ce cela l'avenir ? Cela y ressemble, comme si on écartait toute réponse à cette question.

□ : Quelles sont les compétences que votre parti, le Parti Populaire Européen,

voudrait voir retirer aux Etats membres et attribuer aux autorités européennes ?

L.T. : Nous restons partisans d'une organisation fédérale pour l'Europe, telle qu'elle a été convenue dans notre programme, avec des institutions propres disposant d'un pouvoir de décision. Dans mon rapport sur l'Union européenne, je fais une série de suggestions qui constituent un pas en avant par rapport à l'actuelle Communauté.

La prochaine étape doit être l'Union Economique et Monétaire.

Si nous ne parvenons pas à mettre sur pied une politique européenne en ce domaine, nous risquons de nous développer séparément, de sorte que ce qui a été atteint ne peut être maintenu.

Les traités permettent cependant un progrès en ce domaine.

Je plaide aussi pour une politique étrangère européenne.

En cette matière notre coopération n'est pas mauvaise, heureusement, mais avec le temps nous devrions institutionnaliser cette coopération.

De plus, je suggère une série de mesures visant à améliorer l'image de marque de l'Europe dans l'optique des citoyens. Des choses aussi simples qu'un passeport européen, une heure d'été identique, une uniformisation des limitations de vitesse sur les autoroutes, mesures par lesquelles les gens auraient au moins l'impression de vivre dans la même partie du monde.

Je fais également des propositions en matière d'institutions, entre autre concernant le renouvellement de la Commission européenne, la nomination d'un nouveau président, toutes affaires auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés.

□ : Vous êtes président de parti et vous combinez en même temps le double mandat de parlementaire belge et européen. Est-ce faisable ?

L.T. : J'ai toujours défendu le double mandat pour une période déterminée. Une des tâches les plus importantes du Parlement directement élu est de faire pression sur les parlements nationaux, pour arriver à de nouveaux traités pour l'Europe.

Il est évident que le Parlement à Strasbourg tomberait très rapidement au rang d'académie politique si nous en étions totalement coupés.

Donc, dans un premier stade du moins, certains doivent avoir un double mandat pour jouer le rôle de groupe de pression dans leurs parlements nationaux. Idéalement, il faudrait un rapport de 50 - 50.

□ : Lors du débat sur la faim tenu à Strasbourg en septembre il a aussi été question du rôle de la politique agricole commune.

Vous avez été fonctionnaire et ministre de l'agriculture. Comment voyez-vous la politique agricole européenne ?

L.T. : C'est là un sujet à propos duquel j'ai entendu les pires absurdités.

Ce n'est pas parce qu'il existe un problème de surplus agricoles déterminés que la politique agricole doit être réprochée dans son ensemble.

Cette politique a été une bénédiction pour la population agricole et pour toute l'économie ouest européenne, mais naturellement il faut s'occuper du problème des surplus.

En ce qui concerne le Tiers Monde, mon idée est la suivante. D'abord, tout doit être fait pour que la production alimentaire soit développée dans les pays où sévit la famine. Mais on se berce d'illusions en pensant qu'il suffit d'envoyer des tracteurs et des équipes dans ces pays pour avoir l'année suivante une récolte formidable.

Au contraire, nous devons tenir compte d'une nouvelle détérioration dans le Tiers Monde, à cause de l'exode rural, de l'exploitation à outrance des sols, de l'abattage des arbres avec pour conséquence le dessèchement par le soleil tropical et l'avance du désert, aussi à cause de situations psychologiques et sociales.

Dans de nombreux pays en voie de développement, la femme travaille la terre. Si cette femme est illettrée, comment pouvez-vous introduire de meilleures méthodes de culture ? Ou que faire lorsque les sources d'eau sont aux mains des chefs de tribu ?

Il faudra donc encore longtemps accorder une aide alimentaire et l'Europe peut y contribuer largement.

□ : Vous avez quatre grands enfants et vous enseigné les problèmes européens à l'université de Leuven. Avez-vous bon espoir que les jeunes dont vous vous occupez trouveront un jour un emploi et que peut faire l'Europe en la matière ?

L.T. : On n'improvise naturellement pas une solution au problème du chômage, sinon on l'aurait déjà fait depuis longtemps. Selon moi, nous devons d'abord regarder ensemble quel est l'avenir de l'Europe.

Nous subissons de plus en plus la concurrence des nouveaux pays industrialisés fabriquant des produits qui étaient les fleurons traditionnels de nos industries.

Ils ont cependant deux atouts particuliers : leurs salaires sont plus bas et dans de nombreux cas, ils ont les matières premières à portée de main. Face à cela nous ne pouvons adopter une attitude protectionniste. Le défi qui nous est lancé est de faire de nouveaux produits et de produire d'une façon différente que ces pays.

Cela signifie que nous devons stimuler davantage la recherche scientifique, et cela coûte cher. On ne peut le faire tout seul.

Nous devons aussi combattre ensemble l'inflation, conduire une politique énergétique commune etc...

Si nous le faisons ensemble, alors nous pouvons aussi nous attaquer efficacement au chômage. Autrement nous pouvons mettre une croix dessus.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau, 73, rue Archimède - 1040 Bruxelles.

□ « Le défi énergétique : réponse nationale ou européenne? ». Groupe d'Etudes Politiques Européennes. Brochure n° 4.

□ Le dossier de l'Europe. « Projets européens de démonstration dans le domaine de l'énergie ». 15/80.

□ Le dossier de l'Europe. « Micro-électronique et emploi en Europe ». 16/80.

Disponible au bureau de contact de la Banque Européenne d'Investissement. 227, rue de la Loi - 1040 Bruxelles.

□ Financements sur base de la deuxième convention de Lomé. 24 p.

EN VENTE

A « La Librairie européenne » rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles et au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles.

Annuaire des statistiques de l'énergie 1978. Office statistique des Communautés européennes. 142 p. 800 FB.

Le marché japonais trop peu connu des Européens

« La politique commerciale de la Communauté est presque aussi controversée que sa politique agricole.

Elle est critiquée par les uns parce que trop libérale, par les autres parce qu'elle a tendance à frôler le protectionnisme » déclarait W. Haferkamp, vice-président de la Commission chargé des relations extérieures, dans un discours prononcé devant la Chambre de Commerce de Bruxelles et la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise-Allemande.



Le 1^{er} octobre s'est tenue la traditionnelle journée d'information de l'Ecole Royale Militaire à la Commission.

Le 10 octobre, le Bureau de Presse a organisé une expérience-pilote destinée à l'enseignement secondaire. Des exposés de MM. Baudin et Defraigne (debout sur la photo) furent suivis d'application pluridisciplinaires.



Depuis 20 ans, en liaison avec les autres grandes puissances industrielles, la Communauté s'est efforcée de réduire les obstacles au commerce international.

La libération des échanges correspond aux intérêts économiques fondamentaux de la Communauté étant donné sa dépendance en matières premières, énergie et même produits manufacturés.

Pour l'instant, la politique d'exportation au niveau communautaire se limite à très peu de choses : des réunions entre hommes d'affaires, une politique d'aide au développement, des actions spécifiques du type missions d'enquête, l'aspect le plus important restant le rôle joué par la Communauté dans le domaine des crédits d'exportation.

Dans le secteur industriel, la concurrence étrangère provoque des réflexes protectionnistes, instruments à employer avec beaucoup de prudence.

La concurrence étrangère la plus ressentie est certainement celle du Japon. Le déficit commercial de l'Europe vis-à-vis de ce pays ne cesse de croître. Il aggrave la situation européenne de l'emploi et pourrait menacer le développement, voire la survie de certains secteurs-clés de l'industrie tels l'électronique ou l'automobile. Ce déséquilibre commercial est le résultat d'un manque de compétitivité des industries européennes dues aux différences de productivité, de coûts de production, des efforts de marketing et d'innovation, mais surtout aux difficultés d'accès au marché japonais.

Ces problèmes de pénétration du marché nippon ne sont pas tellement de nature administrative, mais proviennent plutôt d'une méconnaissance de ce marché, principalement des structures de la distribution au Japon et des liaisons structurelles de celle-ci avec les producteurs nippons, des

Economies d'énergie

La Commission vient d'approuver l'octroi de 27 millions d'UCE (un peu plus d'un milliard de FB) à une nouvelle série de projets de démonstration permettant des économies d'énergie.

Trois projets belges ont été retenus. Le premier concerne une pompe à chaleur actionnée par moteur à gaz pour le refroidissement et le chauffage de bureaux comportant des services d'informatique et des laboratoires présentés par Bell Téléphone, Anvers (8,4 millions FB).

Le second projet est présenté par la Métallurgie Hoboken pour la combustion de schistes houillers en lit fluidisé (32 millions FB).

Enfin, un projet de la Société de Développement Régional pour la Wallonie (SDRW) perçoit un montant de 22,4 millions FB pour la valorisation de chaleur résiduaire de l'industrie sidérurgique dans un réseau de chauffage urbain à Charleroi et la réalisation d'une station d'échange sur une aciérie et d'une canalisation de liaison avec le réseau existant de Charleroi.

méthodes de fabrication et de la technologie.

C'est dans cette perspective que la Commission a lancé en 1979 un programme de formation de jeunes industriels européens au Japon ainsi que des missions exploratoires commerciales et de marketing.

Selon M. Haferkamp, « la réponse au défi japonais devra être fournie en premier lieu par l'industrie européenne elle-même... »

Une protection de notre marché contre « l'inondation » de produits japonais ne constitue pas une solution. L'expérience démontre qu'un cloisonnement du marché n'améliorerait pas la situation, bien au contraire...

La Commission et les gouvernements des Etats membres n'en continueront pas moins à rappeler au gouvernement et à l'industrie japonaise la nécessité de faire preuve d'une modération dans leurs efforts d'exportation ».